



**COMERCIAL**  
**COMPRAS**  
**CONTABILIDAD**  
**PRODUCCIÓN**

**COMMERCIAL**  
**ACHATS**  
**COMPTABILITÉ**  
**PRODUCTION**

**SALES**  
**PURCHASING**  
**ACCOUNTING**  
**PRODUCTION**

comercial@garciadepou.com  
compras@garciadepou.com  
administracion@garciadepou.com  
industrial@garciadepou.com



**GARCIADEPOU**

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions par la présente que le produit - SERVIETTES ECOLABEL P. 1/8 'DOUBLE POINT' 18 G/M2 40x40 CM BLANC OUATE - avec la référence - 230.81 - fabriqué et distribué par GARCIA DE POU, S.A. répond aux exigences établies dans les réglementations suivantes pour les objets et matériaux en contact avec les aliments :

- Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Recommandation BfR XXXVI. Papier et carton pour contact alimentaire.
- Fiche MCDA n°4 (V02 – 01/01/2019) Aptitude au contact alimentaire des matériaux organiques à base de fibres végétales destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Arrêté ministériel du 21/03/1973 Réglementation hygiénique des emballages, récipients, ustensiles destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ou des substances à usage personnel.

### Utilisation prévue:

- Stockage dans un endroit sec à température ambiante en évitant l'exposition directe à la lumière et à la chaleur.
- Matériel en contact direct avec tout type d'aliment secs, gras et humides.
- Contact avec des aliments chauds 70°C 2 heure maximum.

### Matière première du matériau ou objet en contact avec les denrées alimentaires:

La principale matière première du produit en contact avec les aliments est : OUATE

### traçabilité:

La traçabilité peut être effectuée avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des art. 15 et 17 du Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 2004, sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce qu'il y ait des changements substantiels dans la composition ou la production qui entraînent des changements dans la migration de matériaux ou d'articles, ou lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles.

Ordis, 2 Janvier 2024

Carla Iglesias López  
Département de conformité réglementaire  
**GARCIA DE POU, S.A.**

### IBERHOTEL

FABRICACIÓN DE SERVILLETAS,  
MANTELES, VASOS, PLATOS,  
POSAVASOS Y ARTÍCULOS  
DE ACOGIDA E HIGIENE.

### IBERKRAFT

FABRICACIÓN E IMPRESIÓN  
DE PAPELES Y CARTONES  
PARA EL EMBALAJE.  
ENVASES Y BOLSAS DE PAPEL.

### IBERFIESTAS

ARTÍCULOS PARA FIESTAS,  
VERBENAS Y COTILLÓN.  
DECORACIÓN NAVIDEÑA.

CARRETERA DE NAVATA A ORDIS  
POLÍGONO "LA FÁBRICA"  
17772 ORDIS, SPAIN  
T (00 34) 972 507 250  
[www.garciadepou.com](http://www.garciadepou.com)